

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du mardi 28 février 2023

Date de la convocation :

22/02/2023

Date affichage : 22/02/2023

Membres en exercice : 11

Présents : 9

Votants: 9

Pour: 9

Contre: 0

Abstentions : 0

Délibération N° :

DE\_2023\_09

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-huit février, à 18 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de LAVERGNE, régulièrement convoqué, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Didier BES (Maire)

**Présents :** Didier BES, Thierry BOUSSAC, Patrick BOY, Véronique CANITROT, Aurore COUDERC, Dominique FROMENTEZE, Manon BENNE, Johan MAZIERO, Céline SER

**Représentés:**

**Excusés:** Chantal MASMAYOUX, Jean-Louis RIGOUSTE

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Manon BENNE

**Objet : SERVICE EAU POTABLE LAVERGNE - RENFORCEMENT ET AMELIORATION RESEAU DANS LE BOURG DE LAVERGNE ET DANS LE SECTEUR DE LABRUNIE - TRVX ENTREPRISE SAUR - VALIDATION DES DEVIS**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Thierry BOUSSAC qui présente à l'assemblée les différents plans du réseau d'eau potable, un concernant le bourg de Lavergne et un deuxième concernant le secteur de Labrunie. Dans ces deux secteurs il est nécessaire et urgent de renforcer et d'améliorer le réseau d'eau potable.

Il présente et explique les devis de la SAUR concernant ces travaux.

**Vu** le devis de l'entreprise SAUR n° Q-16471 – concernant le renforcement et amélioration réseau dans le bourg de Lavergne, pour un montant de 5 417,95 € HT – TVA 20% = 1083,59 € - Total TTC : 6 501,54 €

**Vu** le devis de l'entreprise SAUR n° Q-16472 – concernant le renforcement et amélioration réseau dans le secteur de Labrunie à Lavergne, pour un montant de 3 100,00 € HT – TVA 20% = 620,00 € - Total TTC : 3 720,00 €

**Considérant** que ces travaux de renforcement et d'amélioration du réseau d'eau potable sont nécessaires pour le bon fonctionnement du réseau d'eau potable.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de l'importance de ces travaux, à l'unanimité des membres présents :

- **VALIDE** le devis de l'entreprise SAUR – Route de Cahors - 46500 GRAMAT - n° Q-16471 – concernant le renforcement et amélioration réseau dans le bourg de Lavergne, pour un montant de 5 417,95 € HT – TVA 20% = 1083,59 € - Total TTC : 6 501,54 €
- **VALIDE** le devis de l'entreprise SAUR – Route de Cahors – 46500 GRAMAT - n° Q-16472 concernant le renforcement et amélioration réseau dans le secteur de Labrunie à Lavergne, pour un montant de 3 100,00 € HT – TVA 20% = 620,00 € - Total TTC : 3 720,00 €
- **DIT** que les crédits nécessaires à la dépense seront prévus au Budget Primitif 2023 du budget Service Eau Potable, opération n° 22002 RENFORCEMENT RESEAU EAU POTABLE LD LE BOURG ET LD LABRUNIE.
- **AUTORISE** le maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Acte rendu exécutoire après dépôt et publication à la date figurant sur l'accusé de réception AR sous-préfecture de GOURDON.

Le Maire,  
Didier BES

